

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) créées le 30-09-2015

BERGES SAS - Avenue Benoit Frachon ZI de BOULAZAC, 24750 Boulazac - tél : 05.53.09.81.49 - SIRET : 349 369 868 00030 - Email : contact@sarlberges.com

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent toutes les ventes de menuiseries PVC et aluminium, travaux de serrurerie et thermolaquage, réalisées par BERGES SAS en France métropolitaine. Elles s'appliquent à l'ensemble des clients, particuliers et professionnels. La société BERGES est assurée auprès de la SMABTP CAP 2000 n°357769T1247000 / 001 292421/0.

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées sans réserve avant la signature du devis.

2. DEVIS ET COMMANDES

2.1. Tout devis émis par BERGES SAS a une validité de 30 jours à compter de sa date d'émission. La signature du devis par le client vaut acceptation sans réserve des CGV.

2.2. Toute modification de commande après acceptation du devis doit être confirmée par écrit et peut entraîner un ajustement du prix et des délais.

3. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1. Les prix figurent sur le devis et sont exprimés en euros, calculés en Hors Taxes puis majorés par la TVA au taux en vigueur à la date de création du devis ce qui déterminera le prix à payer final en TTC (Toutes Taxes Comprises), et hors frais de livraison.

3.2. Modalités de paiement : acompte de 30 % à la signature du devis, solde à la réception de la facture.

3.3. Retard de paiement : Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont obligatoirement appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date butoir de paiement figurant sur la facture.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des sommes dues après la date de paiement figurant sur la facture, le client doit verser à la société BERGES une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur à la date de paiement butoir figurant sur la facture.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à partir de la date de règlement figurant sur la facture et sont calculés par mois (le mois entamé comptant pour un mois entier).

Cette pénalité sera acquise automatiquement et de plein droit à la société BERGES, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le client, sans préjudice de toute autre action que la société BERGES serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit et sans notification préalable le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce). La société BERGES se réserve le droit de demander au client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

En outre, la société BERGES se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le client.

La société BERGES se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le client, un droit de propriété sur les marchandises vendues, lui permettant de reprendre possession desdites marchandises. Tout acompte versé par le client restera acquis à la société BERGES à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du client.

En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré au client dès la livraison ou la remise des marchandises commandées.

3.4. Les paiements peuvent être effectués par virement ou chèque.

4. DÉLAIS ET CONDITIONS D'EXÉCUTION

4.1. Les délais indiqués sur le devis sont estimatifs. BERGES SAS s'engage à informer le client en cas de retard significatif.

4.2. Tout retard causé par le client (absence lors de la livraison, modification de planning) ne pourra engager la responsabilité de BERGES SAS.

5. LIVRAISON ET TRANSFERT DES RISQUES

5.1. Les produits voyagent aux risques et périls du client à compter de leur remise au transporteur.

5.2. La livraison est effectuée à l'adresse indiquée par le client sur le devis.

6. GARANTIES

6.1. Garantie décennale sur les profils conformément à la législation en vigueur. Nos fabrications sont garanties 10 ans à compter de la date de facturation ; la garantie de bon fonctionnement est de 2 ans. Les ferrages, serrures, accessoires et quincaillerie de la menuiserie, les poignées ou tout autre système d'ouverture, les ferme portes ou tout autre système de fermetures, les roulettes de coulissants ou tout autre système de rotation, les accessoires de volet roulant, les joints et profilés porte-joints, les cylindres, les antipaniques, etc....sont garantis 2 ans. Le graissage et l'entretien des ferrures sont à la charge du client. Les motorisations, portails, volets roulants et autres systèmes de fermetures sont garanties 2 ans. Pour le PVC, les coloris teintés dans la masse (blanc, beige et gris clair) sont garantis 10 ans. Les autres coloris plaxés pour le PVC sont garantis 5 ans. Pour l'aluminium, toutes les couleurs sont garanties 10 ans. Tous nos vitrages sont certifiés CEKAL et sont garantis 10 ans contre l'embugne à l'intérieur du double vitrage. Les casses thermiques ne sont pas garanties. Tous les produits vendus, non fabriqués par la Société BERGES, bénéficient de la garantie fournisseur ou distributeur dont la durée peut varier en fonction des marques des produits. La garantie ne pourra être assurée, ni par la société, ni par les fournisseurs, en cas de manquement de la part du client à une utilisation normale des produits, au non-respect des consignes indiquées dans les éventuels modes d'emploi, ou des dégradations ou accidents qui surviendraient du fait du client ou d'un tiers au présent contrat. Notre responsabilité est dérogée lorsque la pose effectuée par le client est cause de mauvais fonctionnement des menuiseries ainsi que l'étanchéité (bâtiment, menuiseries). Nos échantillons ne sont fournis qu'à titre indicatif. Les teintes et accessoires de nos produits peuvent subir des variations ou changements sans préavis. Nous ne garantissons, par conséquent, pas un réassortiment parfait des coloris et accessoires avec les commandes précédentes.

Notre société, n'ayant pas connaissance de la destination des marchandises qui lui sont commandées, ne saurait être tenue responsable en cas de non-conformité de ses produits avec une norme technique ou des conditions climatiques particulières qui ne lui ont pas été expressément précisés sur le bon de commande, ni acceptée par elle.

Le client devra contrôler dès réception et sans délai les marchandises livrées, et consigner par écrit au fournisseur, livreur ou poseur, tout défaut éventuel qu'il aura pu constater. Dans le cas de défauts justifiés, le fournisseur aura à son gré le droit, dans un délai qu'il fixera lui-même, soit de remplacer la marchandise livrée par une livraison conforme, soit d'effectuer les retouches qui s'imposent, soit d'appliquer une moins-value. Les pièces remplacées étant la propriété du fournisseur, celles-ci devront lui être retournées ou retransmises. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger les effets de celle-ci.

6.2. Garantie de 2 ans sur les accessoires, serrures et organes de rotation.

6.3. La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'un entretien défectueux ou de modifications non autorisées.

7. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à la loi, les clients particuliers disposent d'un délai de 14 jours à compter de la réception du devis ou du produit pour exercer leur droit de rétractation.

8. RESPONSABILITÉS

BERGES SAS est responsable de la bonne exécution des travaux et de la qualité des matériaux fournis. Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de dommages indirects ou de modification des produits par le client.

9. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure (grève, intempéries, incendie, catastrophe naturelle, panne de fournisseur, etc.), BERGES SAS ne pourra être tenue responsable des retards ou manquements à ses obligations.

10. PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DE RISQUES

Les produits restent la propriété de BERGES SAS jusqu'au paiement intégral du prix. Le transfert des risques intervient à la livraison.

11. DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les informations collectées auprès du client sont limitées au minimum à savoir le nom et prénom, adresse postale de facturation ainsi que l'adresse de réalisation des travaux, ainsi qu'un numéro de téléphone pour prendre les rendez-vous. Cependant, elles ne sont utilisées uniquement que pour l'établissement des devis, commandes ou factures et non à des fins commerciales.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments, plans, documents et photographies fournis par BERGES SAS restent sa propriété intellectuelle et ne peuvent être reproduits sans autorisation écrite.

13. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de BERGES SAS.

BERGES SAS remercie ses clients pour leur confiance et reste à disposition pour toute information complémentaire.